

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3501.02

Avis public est donné par la soussignée que le règlement NUMÉRO 3501.02 :

« Règlement numéro 3502.01 modifiant le Règlement numéro 3501 concernant les animaux »

- a été adopté par le conseil municipal le 9 avril 2024

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, sis au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 10 avril 2024.

Marie-Renée Houde, OMA

Greffière